

Volet déconcentré du PN FSE+2021-2027

Inclusion et innovation, l'AFL en action

AFL _ Association Frédéric Levavasseur

Priorité 6 Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants

Objectif 6.H : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

L'association « Frédéric Levavasseur » (AFL) a été créée en 1977 à l'île de La Réunion dans l'objectif avec la reprise en la gestion de la Pouponnière de la Providence à Saint-Denis et du Foyer Notre-Dame à Saint-Gilles-les-Hauts, établissements gérés jusqu'alors par la Congrégation des Filles de Marie.

A ce jour, l'AFL gère un ensemble d'établissements sociaux et médico-sociaux dédiés à l'accompagnement des enfants, des jeunes, et des adultes vulnérables ou/et en situation de handicap. **L'opération** « Inclusion et innovation, l'AFL en action » **cofinancée par l'union européenne a pour objectif l'inclusion sociale ou professionnelle des personnes en situation de handicap.** Elle comporte 3 principales actions :

≈ Case oxygène vise à favoriser l'inclusion sociale et à développer l'autodétermination des jeunes principalement en aménagement Creton (mesure dérogatoire permettant le maintien des jeunes âgés de plus de 20 ans en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux) ainsi que des jeunes en rupture de parcours de 12 à 29 ans.

Inscrite dans un principe subsidiarité, elle a pour but :

- de favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs et ;
- d'orienter les bénéficiaires

≈ Di & Sport qui vise à favoriser l'inclusion des personnes porteuses de déficience intellectuelle dans les clubs sportifs « ordinaires » sur toute l'île

≈ Le programme passerelle qui permet d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de trouble du spectre autistique (TPA) un parcours vers l'autonomie en leur faisant bénéficier d'un accompagnement dans l'apprentissage des tâches quotidiennes pour devenir autonome et indépendant dans un logement.

L'ensemble de ces dispositifs soutenu par le FSE+ (État) contribue à l'inclusion des personnes accompagnées, facilitant ainsi leur parcours vers une vie autonome.



Quelques données clés de l'opération

Case oxygène : 50 participants (25 par antenne) réalisant une activité régulière en inclusion et en toute autonomie

- deux Cases oxygène (Est/ouest)
- 1 logement d'application (territoire Est)

Coût total éligible de l'opération : 562 517,70 €

UE FSE+ : 413 750,70 €

ARS : 122 267,00 €

Maitre d'ouvrage : 26 500,00 €



Cofinancé par
l'Union européenne



Liberté
Égalité
Fraternité